



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



# DUT

par apprentissage

## Génie Electrique et Informatique Industrielle



# L'apprentissage

## BÉNÉFICIAIRES



### Le contrat d'apprentissage s'adresse :

- Aux jeunes âgés de 16 ans à moins de 31 ans (à la date de début du contrat d'apprentissage).
- Aux Français, ressortissants de l'Union européenne ou étrangers en situation régulière de séjour.

### Nature du contrat :

- Contrat de travail de type particulier qui donne à l'apprenti le **statut de jeune salarié** lui assurant une formation dispensée dans l'entreprise et au CFA
- La durée du contrat est de **1 an à 3 ans**, selon le diplôme préparé. Le contrat d'apprentissage prévoit une **période d'essai de deux mois**.

## RÉMUNÉRATION

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en **pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)** s'il est plus favorable que le SMIC.

Son montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Le salaire brut est égal au salaire net. Il n'y a pas de charges sociales pour l'apprenti, y compris CSG et CRDS.



| Age du jeune                | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Moins de 18 ans             | 25 %                   | 37 %                   | 53 %                   |
| De 18 ans à moins de 21 ans | 41 %                   | 49 %                   | 65 %                   |
| 21 ans et plus              | 53 %                   | 61 %                   | 78 %                   |

### Cas particuliers :

- ✓ Pour les contrats de type public, il est d'usage de **majorer** ces pourcentages de **20 points**.
- ✓ Tout jeune intégrant une **Licence professionnelle ou un Master 2** est rémunéré selon une **deuxième année**.
- ✓ Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent.

# DUT

## Génie Electrique et Informatique Industrielle

**Electronique – Réseaux et Télécommunications – Distribution, conversion d'énergie – Informatique de systèmes industriels**

**Alternance en DUT : 24 sem. de cours / 28 sem. en entreprise (par an)**

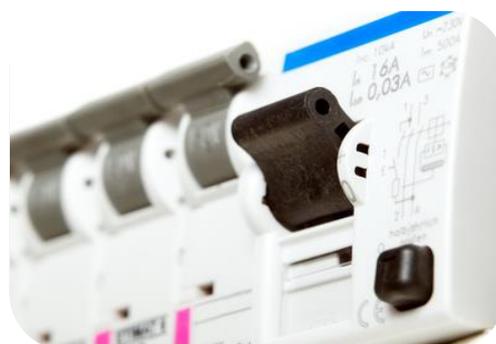


### MÉTIERS VISÉS

- Méthodiste – industrialisateur,
- Chargé d'essais, développeur,
- Responsable d'équipe de fabrication,
- Coordonnateur maintenance,
- Automaticien en régulation, spécialiste process,
- Informaticien industriel, ...

### UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

- Système d'information numérique, informatique, réseaux industriels, informatique embarquée,
- Systèmes électroniques, électronique de puissance,
- Énergies (production, stockage), énergies renouvelables,
- Automatique, traitement numérique du signal.



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



Nancy-Brabois  
Génie Électrique et Informatique Industrielle

Contact pédagogique 03 83 68 25 90

Contact apprentissage 03 72 74 04 20

[candidat.geii@cfa-univ-lorraine.fr](mailto:candidat.geii@cfa-univ-lorraine.fr)

### ADMISSION

- **BAC général** : Scientifique,
- **BAC technologique** : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable, Sciences et Technologies de Laboratoire (SPCL).



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE



CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Centre de Formation d'Apprentis – Université de Lorraine  
Rue du Doyen Urion – BP 90137 – 54601 Villers-lès-Nancy  
03 72 74 04 20 – [contact@cfa-univ-lorraine.fr](mailto:contact@cfa-univ-lorraine.fr)

